

Les plafonds de travaux et les taux de subvention PO Laval Agglo en 2018

Travaux	Plafonds HT	Taux	Revenus
Logements habitat indigne (occupé) Programme Habiter Mieux	50 000 € Prime Habiter Mieux : 10 % du montant subventionné (plafond : 2 000 € pour les très modestes 1600 € pour les modestes)	50 % 50 %	Très modestes et modestes
Logements habitat très dégradé (vacant) Programme Habiter Mieux	50 000 € Prime Habiter Mieux : 10 % du montant subventionné (plafond : 2 000 € pour les très modestes 1600 € pour les modestes)	50 % 35 %	Très modestes Modestes
Sécurité, salubrité Programme Habiter Mieux	20 000 € Prime Habiter Mieux : 10 % du montant subventionné (plafond : 2 000 € pour les très modestes 1600 € pour les modestes)	50 % 35 %	Très modestes Modestes
Autonomie	20 000,00 € Taux d'invalidité >50 %, GIR 1 à 5	50 %	Très modestes
		35 %	Modestes
	GIR 6	20 %	Modestes
		35 %	Très modestes
Autonomie + énergie	20 000 €	50 % 35 %	Très modestes Modestes (y compris pour GIR 6)
Energie * Gain énergétique > 25 % après travaux Programme Habiter Mieux	20 000 € Aide de solidarité écologique 10 % du montant subventionné (plafond : 2 000 € pour les très modestes 1600 € pour les plafonds modestes)	50 % 35 %	très modestes modestes
Habiter Mieux simplifié : 1 catégorie de travaux parmi : - isolation des murs - isolation rampants - changement chauffage	20 000 € Entreprise RGE	50 %	très modestes
		35 %	modestes

Pour les propriétaires modestes et très modestes l'ensemble des aides publiques ne peut pas dépasser 80 % du montant des travaux TTC.

* Ecrêtement de la subvention ANAH pour tous les logements d'une surface habitable supérieure à 120 m²

Les plafonds de ressources applicables en 2018 aux propriétaires occupants Dernier avis d'imposition reçu

Ménages	Plafonds de ressources très modestes	Plafonds de ressources modestes
1 personne	14 508 €	18 598 €
2 personnes	21 217 €	27 200 €
3 personnes	25 517 €	32 710 €
4 personnes	29 809 €	38 215 €
5 personnes	34 121 €	43 742 €
Par Personne supplémentaire	+ 4 301 €	+ 5 510 €